

## CONSEIL DU 22 JUIN 2011

### ➤ DÉCISIONS DU MAIRE

Le Conseil approuve les 2 décisions présentées par Monsieur le Maire :

- ➔ signature d'une convention de mise à disposition de personnel avec l'agence d'intérim Randstat pour un emploi d'agent communal à l'école entre le 19 mai et le 1<sup>er</sup> juillet 2011.
- ➔ signature du bail de location de l'épicerie-bar "Le Mail" à compter du 1<sup>er</sup> mai 2011 et jusqu'au 30 avril 2020 pour un loyer de 285 € par mois révisable tous les 3 ans.

### ➤ MODIFICATION DES EFFECTIFS DE LA CATÉGORIE C POUR LA FILIÈRE TECHNIQUE DE LA COLLECTIVITÉ À EFFET DU 1<sup>ER</sup> JUILLET 2011

Conformément à la délibération prise en Conseil du 26 janvier 2011 et à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2011, le tableau des effectifs de cette catégorie est le suivant :

- ➔ adjoint technique territorial 2<sup>ème</sup> classe échelle 5/1 à temps complet : 1
- ➔ adjoint technique territorial 2<sup>ème</sup> classe échelle 3 à temps complet : 1
- ➔ adjoint technique territorial 2<sup>ème</sup> classe échelle 3 à temps non complet : 4

Avis favorable du Conseil.

### ➤ TARIFS CANTINE ET GARDERIE 2011/2012

➔ **Cantine** : les tarifs demeurent inchangés.

☞ Repas enfant : 3,40€

☞ Enfant accueilli en P.A.I. : 2 € (Projet d'Accueil Individualisé),

☞ Repas adulte : 4,80 €

➔ **Garderie** : le forfait journalier passe à 2,60 € par jour (au lieu de 2,55 €). Avis favorable du Conseil.

### ➤ RÈGLEMENTS DE LA CANTINE ET DE LA GARDERIE 2011/2012

Alain GRIMAL présente le courrier qui sera adressé courant juillet aux familles : formulaire (à retourner à la Mairie), ainsi que les deux règlements intérieurs de la cantine et de la garderie, légèrement modifiés par rapport à l'an passé.

Ces règlements sont adoptés par le Conseil.

### ➤ DÉNOMINATION DE LA VOIE INTÉRIEURE DU LOTISSEMENT « PETIT JEAN » (ROUTE DE VILLEFRANCHE)

Après discussion, le Conseil adopte la dénomination de : "Rue Al Poussac" (d'après le nom du lieu-dit).

### ➤ QUESTIONS DIVERSES

➔ **Subvention ADMR** : cette association ayant fourni les documents nécessaires, il lui est attribué une subvention annuelle de 504 €

➔ **Décision modificative au budget général** : afin de prendre en considération le montant des honoraires d'avocat concernant le PLU, le Conseil approuve la décision suivante :

☞ + 1500 € au compte 6226 « honoraires ».

☞ - 1500 € au compte 022 « dépenses imprévues ».

➔ **Dotations générales d'Équipement 2011** : accord de l'État pour une subvention de 8 683 € pour le remplacement des ouvrants de l'école, de la cantine et du RASED (30 % du montant global).

➔ **PLU** : Monsieur le Maire informe le Conseil que le mémoire en défense rédigé par l'avocat a été transmis à la Mairie le 18 juin 2011.

→ **École** : Monsieur le Maire informe le Conseil des mesures décidées par la commune de Saint-Juéry par rapport à la scolarisation d'enfants de Cunac dans les écoles maternelles et primaires de Saint-Juéry. La commune de Saint-Juéry ne prendra plus d'enfants extérieurs à sa commune sans l'accord du maire de la commune d'origine, accompagné du règlement des frais de scolarité. À ce jour, les écoles publiques de Saint-Juéry accueillent 15 enfants de Cunac.

Le Conseil décide de s'opposer au paiement par la commune de Cunac des frais de scolarité d'enfants scolarisés hors commune, l'école de Cunac ayant, à ce jour, la capacité de les accueillir.

Par ailleurs, le Conseil décide d'accueillir à l'école de Cunac, sans frais de scolarité, les enfants venant d'autres communes.

→ **Épicerie-bar** : l'ouverture du bar a eu lieu le 15 juin. La convention de mise à disposition de la licence IV sera signée prochainement. Monsieur le Maire précise que, s'agissant d'un bail commercial, la taxe foncière est à la charge du locataire.

→ **Quartier de Lavergne** : des riverains se sont plaints de nuisances provoquées par une entreprise implantée ZA de Lavergne. Une rencontre sur le terrain est programmée pour le 29 juin.

→ **Quartier de Lavergne** : un riverain a écrit au président du Conseil général pour l'alerter sur la dangerosité du carrefour à la sortie du chemin de Pech Redon sur la RD 999, Monsieur le Maire donne lecture de la réponse faite par le président du Conseil général. Aucun aménagement de sécurité notable n'est envisagé.

→ **Projet de champ de bosses** : 3 jeunes de la commune ont présenté un projet de création d'un champ de bosses (pour vélo BMX) sur la commune. La municipalité va regarder s'il est possible de trouver un terrain adéquat.

→ **Travaux** :

☞ **Réfection définitive du revêtement Routes d'Albi et de Saint-Juéry** après remise à niveau des regards.

☞ **Éclairage public au Pôle Santé** : en cours.

☞ **Peintures de l'Église** : en cours.